

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY**

**Séance publique du 9 DECEMBRE 2021 à 18h00**

Date de convocation : 2 décembre 2021

<b>Délibération</b>
<b>N°C2021_242</b>

<b>Membres en exercice :</b>	<b>77</b>
<b>Votants :</b>	<b>67</b>
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>67</b>
Pour :	67
Contre :	0
Abstention :	0

**SECRETARE DE SEANCE : HERAS Guillaume**

**PRESENTS** : ALAUX Sylvie ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUSQUET Didier ; BRAINEZ Marie-Ange ; BREHON Bruno ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; COMBES Georges ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FAGES Gilles ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; LETEISSIER Gérard, LOÏS Lydie ; LUCIEN Gérard ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PARRA Eric ; PECH Olivier ; PENET Yves ; POCIELLO Jacques ; RENAULT Régine ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

**PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE** : ALDEBERT Didier ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; HERAS Guillaume ; HERNANDEZ Joël ; LAPALU Christian ; MALQUIER Bertrand ; RIO Jean-Louis ;

**EXCUSES** : BASTIE Yves ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; LENOIR Alexia ; PINET Marie-Christine ; RIVEL Jean-Luc ; ROGER-MATEILLE Séverine

**EXCUSES EN COURS DE SEANCE** : ABED Yamina (délibération C2021\_241) ; ALDEBERT Didier (délibération C2021\_272) ; ALVAREZ Jean-Michel (délibération C2021\_272) ; BELART Xavier (délibération C2021\_272) ; COUSIN Sylvie (délibération C2021\_272) ; HERAS délibération C2021\_272) ; HERNANDEZ Joël (délibérations C2021\_243 et C2021\_270) ; JULES Jean-Claude (délibération C2021\_272) ; LAPALU Christian (délibérations C2021\_270 et C2021\_272) ; MALQUIER Bertrand (délibérations C2021\_243, C2021\_270 et C2021\_272) ; PY Michel (délibérations C2021\_243, C2021\_270 et C2021\_272) ; RIO Jean-Louis (délibération C2021\_241)

**EXCUSES AVEC PROCURATION** : BOUISSET Cyrielle ; CALMON Julien ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; FAURAN Jean-Paul ; MARTIN Henri ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; RAPINAT Evelyne ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; THIVENT Viviane ; VERGNES Magali ; VICO Alain

**PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE** : ABED Yamina (de la délibération C2021\_227 à C2021\_240 et à partir de la délibération C2021\_242) ; COUSIN Sylvie (de la délibération C2021\_227 à C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273) ; JULES Jean-Claude (de la délibération C2021\_227 à C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273) ; MALQUIER Bertrand (jusqu'à la délibération C2021\_235) ; PY Michel (de la délibération C2021\_227 à C2021\_242, de la délibération C2021\_244 à C2021\_269, la délibération C2021\_271 et à partir de la délibération C2021\_273)

**Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Fonctionnement des assemblées**

**OBJET : INSTANCES COMMUNAUTAIRES – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES-  
Modification du règlement intérieur**

## N°C2021\_242 (2)

Le Code Général des Collectivités Territoriales disposant en son article L5211-1 que les règles relatives au fonctionnement des Conseils Municipaux s'appliquent, par assimilation aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Communautaire doit se doter dans les six mois qui suivent son installation, d'un règlement intérieur (article L2121-8 du CGCT).

Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le CGCT.

La circulaire NOR : COTB2005924C en date du 20 mai 2020 rappelant les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à la suite du renouvellement général, expose le contenu de ce règlement intérieur.

Il doit notamment préciser :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art. L.2312-1) ;
- Les conditions de consultations par les conseillers communautaires, des projets de contrats ou de marchés (art. L 2121-12) ;
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (art. L.2121-19) ;
- Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité intercommunale dans les bulletins d'information générale diffusés par la communauté d'agglomération (art. L.2121-27-1).

Par ailleurs, dans les communes de 50 000 habitants et plus, le règlement intérieur fixe les conditions de présentation et d'examen de la demande, émanant d'un sixième des conseillers municipaux, de constitution d'une mission d'information et d'évaluation, chargée de recueillir des éléments d'information sur un question d'intérêt communal ou de procéder à l'évaluation d'un service communal (article L.2121-22-1 du CGCT).

Par application de l'article L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette disposition s'applique également aux établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de 50 000 habitants ou plus.

Le règlement intérieur a été adopté par le Conseil Communautaire par la délibération n°C2020\_288, en date du 17 décembre 2020.

Il a ensuite été mise à jour notamment au regard du pacte de gouvernance adopté en Conseil le 18 mars 2021 et de la modification de la composition du Bureau., lors de sa séance du 23 septembre 2021.

Au regard des besoins techniques pour la bonne organisation des séances et eu égard au contexte sanitaire ayant amené la modification du lieu habituel des séances, il est proposé de modifier le lieu de réunion des séances du Conseil Communautaire.

Il convient de modifier le règlement intérieur au regard de ces dernières dispositions et notamment son article 3 « Lieu des séances ».

## N°C2021\_242 (3)

Ancienne rédaction :

« Article 3 : Lieu des séances

Il est précisé sur la convocation.

Le Conseil Communautaire est habituellement convoqué à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aude – 1 avenue du Forum à Narbonne. Il peut exceptionnellement siéger dans un autre lieu choisi par son Président, dans l'une des communes membres.

Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire communautaire, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

Nouvelle rédaction :

« Article 3 : Lieu des séances

Il est précisé sur la convocation.

Le Conseil Communautaire est habituellement convoqué au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne. Il peut exceptionnellement siéger dans un autre lieu choisi par son Président, dans l'une des communes membres.

Il peut également se réunir et délibérer, à titre définitif, dans un autre lieu situé sur le territoire communautaire, dès lors que ce lieu ne contrevient pas au principe de neutralité, qu'il offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et qu'il permet d'assurer la publicité des séances. »

### **A l'unanimité, le Conseil décide :**

- D'approuver le règlement intérieur ainsi modifié dont le projet est annexé au présent rapport dans toutes ses dispositions,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Règlement intérieur modifié

**Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu  
de sa transmission en  
Sous-Préfecture**

**le : 20/12/2021  
et de sa publication  
le : 20/12/2021**

**Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus**

**Copie certifiée conforme,  
Maître Didier MOULY,**



**Maire de Narbonne**

**Président du Grand Narbonne,  
Communauté d'Agglomération**

